

CONSEIL D'ADMINISTRATION - 30 mai 2011

Compte rendu approuvé en Conseil d'Administration du 26/09/2011

Présents :

- **Membres fondateurs :**

- UPEMLV : Francis GODARD, Laurence BANCEL-CHARENSOL, Christian SOIZE,
- École des Ponts ParisTech : Philippe COURTIER, Gilles ROBIN, Serge PIPERNO
- UPEC : Simone BONNAFOUS (avec mandat pour S. PONTIER), Luc HITTINGER,
- ESIEE Paris : Dominique PERRIN,
- IFSTTAR: Jean BONNY, représentant Hélène JACQUOT-GUIMBAL,
- ENVA : Jean-Paul MIALOT.

- **Personnalités qualifiées :** Bernard SAINT-GIRONS

- **Membres associés :**

- CSTB : Hervé CHARRUE,
- Pôle de compétitivité Advancity : Thierry DELARBRE (avec mandat pour Alain Derey),
- EIVP : Régis VALLEE,
- ESTP : Florence DARMON,
- IGN/ENSG : Michel KASSER, représentant Patrice PARISÉ

- **Personnels enseignants et chercheurs :** Florence BOURILLON et Guy BONNET

- **Personnels de l'EPCS :** Auziria MENDES

- **Invités permanents :**

- William MAROIS, recteur de Créteil, chancelier des universités,
- Patrice BUESO, représentant le secrétariat général du MEDDTL

- **Invités :**

- Rémi POCHAT, vice-président,
- Bernard LAPEYRE, DED,
- Patricia POL, vice-présidente Relations internationales,
- Micheline BARTHOUT, vice-présidente Formation,
- Nelly TOCKO, agent comptable,
- Françoise GIBOTEAU, secrétaire générale du PRES,
- Christiane SALGE, directrice adjointe de l'ENSG,
- Bernard JACQUET, Directeur recherche /valorisation de l'UPEC.

Absents :

- Stanislas HENRION (excusé),
- Marcel PARIAT,
- Nasrine SERAJI,
- Jean-Pierre BOBENRIETHER, (excusé)
- Serge SCHICK (excusé)

Point n°1 : Approbation du compte rendu du CA du 28 février 2011.

1^{ère} délibération : Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Point n°2 : Présentation du compte financier du PRES 2010.

Nelly TOCKO, agent comptable, souligne que le passage de trois agents comptables au cours de l'année 2010 en responsabilité au PRES, puis l'introduction du logiciel SIFAC en janvier 2011 n'ont pas permis de présenter plus rapidement le compte financier du PRES.

Trois parties sont présentées :

- **Le compte financier** retrace l'exécution du budget et permet d'analyser la situation globale financière de l'établissement. En 2009, le point fort identifié avait été la couverture du besoin en fonds de roulement par le fonds de roulement, le point faible, l'exécution budgétaire. Pour 2010, Mme TOCKO a constaté :
 - Que le taux d'exécution s'est fortement amélioré en 2010 : 81% sur les dépenses de fonctionnement, 30% sur les dépenses d'investissement.
 - Que les résultats de l'année 2010 traduisent le développement de l'activité du PRES ; les charges ont été multipliées par trois (5 804K€) et les produits par deux (5 346K€). L'établissement dégage un résultat net comptable négatif de 458K€. L'augmentation des contributions ne suffit pas à combler l'augmentation des dépenses de Personnel et une valeur ajoutée négative : l'excédent brut d'exploitation s'est fortement dégradé et risque de poursuivre sa chute si le PRES ne dégage pas des ressources complémentaires pour financer l'augmentation de ses charges.
 - Que le total du bilan varie peu ; les capitaux propres représentent 88% du passif en raison des 4 millions remis à l'établissement lors de sa création et aux réserves qui ont pu être dégagées. Le PRES dispose pour l'instant d'un fonds de roulement confortable de 5 374K€, représentant 11 mois de charges courantes (la norme est de 2-3 mois); mais les résultats de gestion l'ont contraint à puiser dans ses réserves pour financer ses charges. Compte tenu de ses projets, il convient de rester vigilant compte tenu de la faiblesse des marges de manœuvre du PRES.

- **Quelques chiffres 2010 :**

Le PRES a géré environ 120 conventions et 2 marchés actifs. Il a traité 1499 mandats et 205 titres ; le point faible reste le ratio de créances clients, qui est de 93 jours.

Quatre chiffres à connaître :

- Le résultat d'exploitation passe de 829 002 € en 2009 à – 106 072 € en 2010 ;
- Le résultat financier passe de 44 494 € en 2009 à 2 643 € en 2010 en raison de la chute des produits financiers ;

- Le résultat exceptionnel passe de 1 794 € en 2009 à 355 K€ en 2010, en raison d'une annulation de titre émis l'année précédente concernant des recettes déjà comptabilisées ;
- Le résultat net est en forte diminution par rapport à 2009 ; il est arrêté à -458K€.

- **La trésorerie :**

Les créances passent de 437 K€ en 2009 à 1 518 K€ en 2010 ; les dettes s'élevaient à 357 K€ et en 2010 à 766 K€. La différence entre fonds de roulement et besoin en fonds de roulement, de 752 K€, engendre une trésorerie de 4 623 K€, soit 287 jours de charges de fonctionnement. En 2010, le besoin journalier est estimé à 16 K€ ; il est raisonnable de préconiser une trésorerie disponible couvrant au moins deux mois de fonctionnement, soit 960 K€.

En conclusion, Mme TOCKO souligne points forts et points faibles de la comptabilité du PRES : les points forts sont désormais des grandeurs bilancielles équilibrées, une bonne gestion de la trésorerie, l'existence de réserves. Les points faibles sont la chute de l'excédent brut d'exploitation et de la CAF et une sous-exécution des dépenses.

Les membres fondateurs expriment leur satisfaction d'avoir une situation claire et fiable ; ils remercient vivement Mme TOCKO pour son travail.

Deuxième délibération : le compte financier 2010 est adopté à l'unanimité.

Point n°3 : présentation de la DBM 1.

Elle a pour objet de transcrire dans le budget en cours les ajustements imputables à des informations postérieures au vote du budget primitif tant en dépenses qu'en recettes.

Les recettes sont ajustées en raison notamment des précisions apportées :

- par les conventions de moyens sur le nombre d'allocataires nouveaux à la rentrée 2011-2012 (en baisse d'environ 15 postes par établissement universitaire), soit globalement : moins 949 850 € pour les écoles doctorales ;
- par des versements positifs liés à l'exécution des programmes Tempus et Erasmus, pour 100 000 € ;
- par des précisions apportées aux conventions ou marchés en cours, soit globalement au titre des ressources autres : moins 365 300 €

Le nouveau total des recettes s'élève désormais à 13 851 200 €.

Les dépenses sont ajustées aux besoins des projets menés par le PRES, et notamment à la nécessité de compléter les crédits fléchés sur le PIA (+ 233 000€), sur les projets « systèmes d'information » (+ 240 000€) et sur les crédits affectés à l'opération Bienvenue (+ 500 000€ notamment sur le début des opérations d'aménagement interne). Le nouveau montant des dépenses s'élève à 15 186 000 €.

La variation du fonds de roulement proposée serait de 1 334 000€.

En réponse à plusieurs questions des administrateurs,

- paye du personnel propre au PRES : dans le budget primitif une ligne a été inscrite en recettes, d'un montant de 700 000 €, comme sous-chapitre « transfert aux écoles doctorales ». Cette proposition pouvant être lue de façon ambiguë, la DBM propose d'annuler cette somme et de la répartir pour un montant équivalent entre les destinations auxquelles ces agents concourent.
- Pour le sous-chapitre « écoles doctorales », le montant des salaires chargés des agents travaillant pour cette ligne peut être pris en charge sur le montant en recettes de 6 584 500€ ; pour les autres agents, il n'y a pas d'assise budgétaire fléchée en recettes. Dans la variation du fonds de roulement proposée cette procédure compte pour 650K€. Une liste des agents PRES est jointe au dossier du CA.
- La question de ressources supplémentaires, hors transfert de crédits actés pour les fondateurs, se pose. Il peut s'agir de cotisations apportées par les fondateurs et associés ; il peut s'agir de frais de gestion prélevés en contrepartie des prestations déléguées au PRES.

D'une façon générale, les administrateurs présents font part de difficultés budgétaires internes et insistent pour qu'une réflexion collective soit menée avant la fin 2011.

Troisième délibération : le projet de DBM et la variation du fonds de roulement proposée sont adoptées à la majorité, trois membres ne prenant pas part au vote.

Point n°4 : Convention-cadre avec la région Ile-de-France.

Le Président informe le CA du résultat positif de la consultation électronique effectuée début avril 2011 auprès des administrateurs concernant la convention-cadre proposée par la Région Ile-de-France (unanimité). Cet accord a permis que le PRES UPE et l'ensemble des PRES franciliens procèdent à la signature effective du texte proposé par la Région Ile-de-France le 8 avril dernier. Les discussions bilatérales sont engagées, plus particulièrement sur les projets immobiliers et sur les relations internationales ou encore sur les questions de formation. Les discussions devraient aboutir dans un agenda permettant la signature de la convention avant la fin de l'année civile.

Francis GODARD observe que sur les 900 M€ affectés aux opérations immobilières, 200 M€ concernent des projets déjà inscrits au titre du CPER ou des opérations Campus. A ce titre, l'UPE MLV attend le versement de 5,5 M€ qu'il convient d'identifier clairement. Il devra en être tenu compte dans les réunions préparatoires de la convention avec le PRES.

Point n° 5 : Bilan de la phase 1 du « Programme investissement d'avenir ».

Le PRES présente un bilan particulièrement positif en matière d'Equipex, de Cohortes et de Labex. Il est aussi partenaire de la SATT Ile-de-France Innov (qui sera dotée d'un montant de 900 000 € répartis sur les différents fondateurs).

Cet engagement va se poursuivre par la relance de certains projets écartés, soit en raison d'une dimension insuffisante, soit d'un manque de précisions sur des aspects matériels ou

institutionnels. Dans tous les cas, la pertinence scientifique est avérée et justifie le choix de répondre aux nouveaux appels à projets Equipex et Labex.

Cela concernera plusieurs Equipex portés par l'ENVA et l'IFSTTAR, mais aussi de deux Labex au moins : MMCD et BREATHE. Pour ces projets, ou éventuellement d'autres encore à venir, la question d'éventuelles alliances est à envisager pour accroître les perspectives de succès comme cela a été démontré dans le domaine de la santé, Luc Hittinger soulignant particulièrement ce point.

Par ailleurs, deux réussites sont à souligner dans le champ des instituts Carnot : le renouvellement de celui géré par le CSTB et la création de Calym, toujours dans le domaine santé (lymphôme).

Le projet IDEX n'a pas été retenu pour des raisons tenant à la fois à la taille d'UPE, au flou de certains volets du projet et à des interrogations sur la gouvernance proposée. Une réunion est programmée le 1^{er} juin au MESR associant le CGI. En toute logique, le projet est à relancer dans la mesure où il participe aux évolutions institutionnelles envisagées pour le PRES.

L'annonce probable de l'échec de l'IEED Villes Durables est en revanche moins explicable et mal acceptée. Certains commentaires tenant à la pertinence au fond d'un tel projet demanderont des explications, car ils mettent en cause la manière dont le cahier des charges a été conçu et le pilotage de sa mise en œuvre.

Point n°6 : Révision des statuts du PRES UPE.

Le point important concerne l'ouverture scientifique et l'ancrage territorial du PRES et donc son conseil d'administration. Le président propose d'ouvrir le CA du PRES au CNRS et à l'Inserm ainsi qu'à la Région Ile-de-France selon des modalités pratiques à préciser. Deux réunions sont d'ailleurs prévues à cet effet, l'une le 17 juin avec l'Inserm, l'autre le 7 juillet avec le CNRS ; les contacts établis pour préparer ces réunions soulignent la convergence de vues ; la perspective est clairement évoquée de l'entrée de l'Inserm et du CNRS en qualité de membres fondateurs du PRES.

Parallèlement, plusieurs propositions sont avancées pour assurer une meilleure diffusion de l'information sur l'action du PRES et un partage de ses orientations stratégiques. La création d'un sénat académique et d'une commission vie de l'étudiant vont dans ce sens. Mais d'autres voies sont possibles pour répondre à cet objectif.

Enfin, deux sujets vont requérir de nouvelles dispositions dans le statut du PRES : la participation à la SATT Ile-de-France Innov, dont le PRES est actionnaire, et la création d'une fondation.

La discussion montre que l'ouverture territoriale et scientifique fait consensus parmi les administrateurs.

Le représentant du ministère de l'écologie fait savoir que ces orientations donneront lieu à une réponse détaillée de sa tutelle. Luc Hittinger s'interroge dans cette perspective sur l'ambiguïté ouverture du CA et/ou ouverture par le biais d'un sénat académique pour les enseignants – chercheurs et insiste sur le besoin que ressent l'ensemble des acteurs de débattre et de connaître les évolutions stratégiques du PRES sur les 4-5 années à venir. Florence Bourillon

souhaiterait des précisions quant à la structuration d'un niveau supplémentaire tel que le sénat académique.

Ce dernier volet reste ouvert au débat.

L'ensemble de l'actualisation des statuts serait débattu lors du prochain CA.

Point n°7 : Questions diverses, adoptées à l'unanimité :

- Le principe d'une participation financière demandée aux doctorants appartenant à d'autres PRES ou universités s'ils s'inscrivent aux « Doctoriales® » organisées par le PRES UPE (500 € par personne incluant les frais d'hébergement et de nourriture),
- Le projet de charte informatique du PRES concernant les personnels et les doctorants du PRES.

La séance est levée à 13 h15.

La prochaine réunion du CA est prévue le 26 septembre 2011.